

# Arrêté ministériel n° 2022-727 du 16 décembre 2022 fixant la liste des spécialités impliquant la maîtrise d'une expertise technique par les fonctionnaires et agents contractuels de l'État

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	16 décembre 2022
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 23 décembre 2022</a> <sup>[1 p.5]</sup>
Thématiques	Fonction publique ; Fonction publique civile et militaire

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2022/12-16-2022-727@2025.04.26>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 7 décembre 2022 ;

### **Article 1er**

*Remplacé par l'arrêté ministériel n° 2023-599 du 5 octobre 2023*

La liste des spécialités impliquant la maîtrise d'une expertise technique visée au premier alinéa de l'article 30-2 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée, ainsi qu'au premier alinéa de l'article 36 de l'Ordonnance Souveraine n° 9.640 du 23 décembre 2022, susvisée, est établie aux articles ci-après.

### **Article 2**

La liste des spécialités relevant du Département des Finances et de l'Économie est fixée comme suit :

- 1°) Direction des Services Fiscaux
  - Inspecteur
- 2°) Service de Contrôle des Jeux
  - Inspecteur
- 3°) Administration des Domaines
  - Mètreur vérificateur

### **Article 3**

*Modifié par l'arrêté ministériel n° 2025-199 du 17 avril 2025*

La liste des spécialités relevant du Département de l'Intérieur est fixée comme suit :

- 1°) Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
  - Éducateur spécialisé
  - Assistant social
  - Psychologue
  - Infirmier
- 2°) Direction des Affaires Culturelles
  - Technicien de scène
  - Technicien de maintenance
  - Chef de régie technique
- 3°) Musée d'Anthropologie Préhistorique
  - Chargé de recherches
- 4°) Direction de la Sûreté Publique
  - Technicien en télécommunication
  - Gestionnaire vidéo protection
- 5°) Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco
  - Dessinateur projeteur

### **Article 4**

La liste des spécialités relevant du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme est fixée comme suit :

- 1°) Service de Maintenance des Bâtiments Publics
  - Dessinateur projeteur
  - Mètreur vérificateur
  - Ébéniste
  - Gestionnaire du patrimoine
  - Gestionnaire des flux
- 2°) Service des Titres de Circulation

- Contrôleur au Centre de Contrôle Technique des Véhicules
  - - Inspecteur-adjoint des permis de conduire et de la sécurité routière
  - Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière
- 3°) Direction de l'Aménagement Urbain
- Dessinateur projeteur
- 4°) Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité
- Dessinateur projeteur
  - Géomètre
- 5°) Direction des Affaires Maritimes
- Marin agent technique
  - Marin responsable technique
  - Pilote maritime
- 6°) Direction de l'Aviation Civile
- Technicien de sécurité aéroportuaire
  - Contrôleur du trafic aérien
- 7°) Direction des Travaux Publics
- Dessinateur projeteur
  - Mètreur vérificateur

## Article 5

*Modifié par l'arrêté ministériel n° 2025-199 du 17 avril 2025*

La liste des spécialités relevant du Département des Affaires Sociales et de la Santé est fixée comme suit :

- 1°) Direction de l'Action Sanitaire
- Contrôleur de sécurité sanitaire et alimentaire
  - Infirmier
- 2°) Direction de l'Action et de l'Aide Sociales
- Moniteur éducateur
  - Éducateur spécialisé
  - Assistant social
  - Conseiller en économie sociale et familiale
  - Médiateur familial
  - Psychologue
- 3°) Direction du Travail
- Inspecteur du travail
- 4°) Service des Prestations Médicales de l'État
- Assistant social

## Article 6

La liste des spécialités relevant du Secrétariat Général du Gouvernement est fixée comme suit :

- 1°) Direction de la Communication
- Photographe/infographiste
- 2°) Direction des Plateformes et des Ressources Numériques
- Gestionnaire réseau télécommunication
- 3°) Direction des Systèmes d'Information
- Administrateur Linux
  - Administrateur Système et Réseau
  - Administrateur Windows

- Référent Applicatif
- Incident Manager

#### **Article 6-1**

*Créé par l'arrêté ministériel n° 2025-199 du 17 avril 2025*

La liste des spécialités relevant de la Direction des Services Judiciaires est fixée comme suit :

- Infirmier.

#### **Article 7**

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 23 décembre 2022

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2022/Journal-8622>